

## LA LETTRE DE LA DSDEN 31

*La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1<sup>er</sup> degré.*

*Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.*

*(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).*

*En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...*

**A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement**

### SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
  - ✓ Enquête de suivi sur la situation COVID
  - ✓ PASS Ukraine
  - ✓ Mise en œuvre du partenariat – procédure d'agrément
  - ✓ Remontée des résultats des élections des représentants des parents d'élèves
- **Gestion des personnels**
  - ✓ Demande d'autorisation d'absence
  - ✓ Calendrier des élections professionnelles
- **Pédagogie et partenariat**
  - ✓ Défis solaires 2023
  - ✓ Appel à candidatures Festival des écoles qui chantent
  - ✓ Direction du Patrimoine musée de Toulouse
  - ✓ Semaine du Japon en Occitanie
  - ✓ Interventions ANIMOC (activités de sensibilisation à la langue et culture occitanes)
  - ✓ « The tiger who came for tea » à l'Utopia Tournefeuille
  - ✓ Rappel : Petites histoires d'Amérique latine : projet et formation pour la rentrée 2022

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)

## Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des élèves et de leurs ayants droit. L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe concernée par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.). Cette communication par vos soins permettra aux élèves et aux personnels de bénéficier alors d'un dépistage gratuit (sur présentation également d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école ou l'établissement).

- ⇒ [Le protocole sanitaire année scolaire 2022-2023](#)
- ⇒ [FAQ](#)
- ⇒ [Attestation professionnelle délivrance d'autotests](#)
- ⇒ [Modèle courrier aux familles](#)

**La cellule santé n'est plus en service**

## Fonctionnement de l'école

- **Enquête de suivi sur la situation COVID**

Afin d'appréhender l'évolution de la situation sanitaire au sein des établissements scolaires une remontée des **effectifs élèves et personnels absents pour cause COVID** est demandée par le Ministère de façon **hebdomadaire**.

Ainsi, **tous les mardis**, le cabinet de M. le DASEN doit procéder à cette remontée au niveau académique **avant 11h**.

Pour ce faire, merci de bien vouloir renseigner les effectifs élèves, personnels MENJS et personnel hors MENJS absents pour cause COVID au cours **de la semaine passée (du mardi matin au lundi soir) via le tableau envoyé par votre circonscription (Modèle ci-dessous) à transmettre à votre IEN**.

⇒ [Le tableau](#)

- **PASS Ukraine**

Le CHU de Toulouse, à la demande de l'ARS a mis en place un dispositif de prise en charge des patients ukrainiens réfugiés en France « PASS Ukraine »

Afin d'adapter leur réponse, le CHU souhaite recenser les besoins en santé des élèves ukrainiens actuellement scolarisés.

Merci de faire remonter à votre IEN toute problématique de santé ou de besoin de prise en charge psychologique de ces élèves, qui n'auraient pas trouvé de réponse.

- **Mise en œuvre du partenariat – procédure d'agrément**

Les directrices et les directeurs d'école peuvent faire appel à des **intervenants extérieurs professionnels**, soit ponctuellement pour une seule intervention (hors EPS), soit régulièrement, pour l'aide à l'enseignement, dans le cadre d'activités prévues au projet d'école.

Interventions ponctuelles (hors EPS, danse et arts du cirque):

→ **Autorisation du directeur**

Interventions régulières en EPS, EDD, Langues vivantes étrangères et régionales, sciences:

→ **Agrément obligatoire**

Interventions régulières disciplines artistiques (sauf danse et arts du cirque):

→ **Autorisation du directeur**

La vérification de l'honorabilité de l'intervenant (fiche FIJAIT/FIJ AISV) est obligatoire dans tous les cas

⇒ [La note de service](#)

⇒ [Les annexes](#)

- **Remontée des résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

La remontée et la transmission des résultats des élections des représentants des parents d'élèves aux conseil d'école seront effectuées via l'application **ECECA**

Le scrutin des élections aura lieu le **vendredi 7 octobre 2022**.

La saisie et la transmission des résultats devront être réalisés impérativement par le directeur d'école **du 7 au 10 octobre 2022 inclus**

L'application est accessible sur ARENA via la rubrique « enquêtes et pilotage » puis « résultat des élections ».

Afin de répondre aux éventuelles difficultés techniques un service d'assistance informatique est mis à disposition.

- Par téléphone : **0 808 807 003**

- Par courrier électronique : [assistance@ac-toulouse.fr](mailto:assistance@ac-toulouse.fr)

**Vous pouvez d'ores et déjà réaliser un test de connexion à l'application.**

⇒ [Note technique ECECA](#)

⇒ [Guide directeur ECECA](#)

## Gestion des personnels

- **Demandes d'autorisation d'absence**

Les demandes d'autorisation d'absences, accompagnées du justificatif correspondant, sont à formuler auprès de l'IEN de circonscription au moyen du formulaire ci-joint.

Il appartient à tout enseignant de prévenir dès que possible sa circonscription de toutes les absences prévisibles et dans tous les cas, toute absence doit être justifiée à sa circonscription dans les 48h.

⇒ [Le formulaire de demande d'absence](#)

- **Calendrier des élections professionnelles**

**Mardi 11 octobre** : affichage des listes électorales.

**Jeudi 13 octobre** : ouverture du portail élections donnant accès à l'espace électeur

**A compter du 17 octobre** : livraison des colis contenant les notices de vote dans les structures. Les sociétés en charge de la livraison remettront les colis contenant les notices et la liste d'émargement au référent notice

**Du lundi 7 novembre au jeudi 17 novembre** : opérations de distribution de la notice de vote auprès de chaque électeur

**Mercredi 16 novembre au plus tard** : édition et affichage des candidatures dans les services selon l'ordre du tirage au sort.

**Jeudi 1er décembre à 8h** : ouverture du vote

**Jeudi 8 décembre à 17h** : clôture du scrutin et dépouillement à compter de 17h30

**Vendredi 9 décembre** : publication des résultats et de la répartition des sièges

**N.B.** : La désignation du référent notice doit être remontée **avant le vendredi 30 septembre** à [electionsprofessionnelles2022@education.gouv.fr](mailto:electionsprofessionnelles2022@education.gouv.fr) en mettant en copie [elections2022@ac-toulouse.fr](mailto:elections2022@ac-toulouse.fr) via le tableau ci-dessous

⇒ [Tableau de remontée référent notice](#)

## Pédagogie et partenariat

- **Défis solaires 2023**

Il s'agit d'un projet pédagogique coopératif d'**EDD** (éducation au développement durable) qui vise des connaissances scientifiques autour des **énergies renouvelables** et du transport.

Le 26 mai 2023, les classes inscrites se retrouveront à la Cité de l'espace pour une journée de défis solaires.

Les enseignants qui souhaitent engager leurs élèves de CM1-CM2 dans ce projet de fabrication de voitures solaires sont invités à contacter l'association organisatrice de l'évènement : [Planète sciences](#).

Toutes les informations sur le projet : [ici](#)

Contact : [michel.houques@planete-sciences.org](mailto:michel.houques@planete-sciences.org)

- **Appel à candidatures Festival des écoles qui chantent**

Les inscriptions au « **Festival des écoles qui chantent** » ont débuté dans le cadre de l'appel à projet sur l'application ADAGE.

**Compte-tenu de ces modalités d'inscription récentes, nous prolongeons la possibilité de candidater à ce dispositif.**

Vous trouverez ci-joint un [descriptif du projet](#), ainsi que la [fiche d'inscription](#) que vous voudrez bien renvoyer renseignée **avant le vendredi 7 octobre 2022**

à l'adresse suivante : [karine.robert2@ac-toulouse.fr](mailto:karine.robert2@ac-toulouse.fr)

Etant donné le nombre limité de lieux de concert, les classes seront inscrites dans la limite des places disponibles. La priorité sera donnée aux classes qui participent pour la 1<sup>ère</sup> fois.

⇒ [Le courrier](#)

- **Direction du Patrimoine musée de Toulouse**

A l'attention des écoles maternelles et élémentaires de la métropole toulousaine,

La Direction du Patrimoine musées de Toulouse offre une large palette de visites et d'activités destinées aux écoles de la métropole toulousaine. Par ailleurs, des mallettes pédagogiques sont mises à la disposition des enseignants pour le parcours «ma ville en fresque ».

Vous trouverez toutes les informations [ici](#)



- **Semaine du Japon en Occitanie 1<sup>ère</sup> édition**

Lancement de la 1<sup>ère</sup> édition de la semaine du Japon en Occitanie qui se déroulera du 25 novembre au 2 décembre 2022. sur l'intégralité du territoire de l'Occitanie. Son organisation a été confiée à l'association Yujo, qui signifie « amitié » en japonais, sous le haut patronage de l'Ambassade du Japon en France, de la Région Occitanie et de la Fondation Groupe Dépêche en collaboration avec le Consulat Général du Japon à Marseille qui couvre l'Occitanie.

Chaque école, collège, lycée ou établissement d'enseignement supérieur est invité à inscrire dans le programme de cette semaine du Japon en Occitanie, les actions ou projets menés ou qu'ils souhaitent construire avec les partenaires japonais afin de permettre aux élèves et aux étudiants et à leurs familles de renforcer le lien entre nos deux pays.

La région académique accompagnera les équipes pédagogiques pour la mise en œuvre de leur projet et pour travailler en lien avec d'autres partenaires.

L'appel à projet permettra à chaque établissement de proposer à la labellisation un projet s'inscrivant dans cet esprit.

La date limite de dépôt est fixée au 15 octobre 2022 : [ici](#)

⇒ [Le courrier des recteurs](#)

- **Interventions ANIMOC (activités de sensibilisation à la langue et culture occitanes)**

Dans le cadre des orientations nationales, académiques et départementales, l'association CREO31, en partenariat avec la DSDEN31, met à disposition des enseignants des intervenants extérieurs agréés pour assurer des activités de sensibilisation à la langue et culture occitanes. Lors de l'année 2021-2022, le dispositif a connu un franc succès et de nombreuses candidatures n'ont pu être honorées. Par conséquent, **cette année, l'appel à candidatures ne sera pas diffusé.** Le dispositif ANIMOC sera déployé dans les classes qui seront sélectionnées sur la liste d'attente de l'année dernière.

⇒ [Le courrier](#)

- **« The tiger who came for tea » à Utopia Tournefeuille**

Le cinéma Utopia de Tournefeuille se lance dans des séances publiques et scolaires des films en version originale.

La première sera [LE TIGRE QUI S'INVITA POUR LE THÉ](#), tiré du livre de Judith Kerr avec les courts métrages suivants:

- Le Tigre sur la table: sans parole
- When I grew up : en anglais
- Tigre à la queue leu leu : en français
- The tiger who came for tea : en anglais.

Une séance publique aura lieu le dimanche 2 octobre à 11h15 du matin.

Une lecture collective du livre dans la salle aura lieu avant la projection du film en VO.

Demande auprès de Mme Martinez : [susana.martinez@cinemas-utopia.org](mailto:susana.martinez@cinemas-utopia.org)

- **Rappel : Petites histoires d'Amérique latine : projet et formation pour la rentrée 2022**

Le partenariat avec l'ARCALT se poursuit : vous retrouverez pour la rentrée prochaine une proposition de courts-métrages dans le cadre du festival Cinélatino, les mêmes que l'an dernier

Les professeurs des cycles 2 et 3, quelle que soit la langue enseignée, pourront s'inscrire sur Gaïa à une formation débouchant sur la création d'un projet classe.

**Inscriptions jusqu'à vendredi 30 septembre**

⇒ [Le projet cinélatino](#)

👉 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)

**Contact :**

[directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr](mailto:directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr)

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36